



Ce qui résonne en vous !

Accompagnement à la V.A.E

PROGRAMME DE FORMATION

Social

Individuel

26H

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut prétendre à la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un candidat qui souhaite entreprendre une démarche de VAE, doit nécessairement avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé.

Il peut s'agir par exemple des expériences suivantes :

- Activité professionnelle salariée ou non
- Bénévolat ou volontariat
- Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau
- Responsabilités syndicales
- Mandat électoral local ou fonction élective locale
- Participation à des activités d'économie solidaire, si le candidat est accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté
- Période de formation ou de stage, y compris une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) ou une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

1.

Vérifier la faisabilité

2.

Mener une réflexion approfondie sur l'ensemble de l'expérience professionnelle et personnelle

3.

Acquérir une méthodologie à l'élaboration du dossier VAE

4.

Rédiger son dossier VAE, livret 2 : assistance à l'écrit

5.

Préparer l'entretien avec le jury

6.

Envisager les pistes en cas de validation partielle ou en cas d'échec.

DÉROULÉ DE LA FORMATION



1. Entretien sur le dossier de faisabilité

- Le candidat s'inscrit d'abord sur la plateforme France VAE :
-  Identifier le diplôme le plus adapté par rapport à l'expérience et repérer les activités en lien avec le référentiel. (rubrique « Espace candidat »).
- Anne (votre accompagnateur architecte de parcours – A.P.P) vous accompagne ensuite pour le montage financier : mobilisation du CPF ou d'autres financeurs si besoin et vous guide pas à pas pour remplir le livret de faisabilité directement sur la plateforme France VAE.
- Une fois ces éléments réunis, nous vérifions votre dossier, puis nous l'adressons au certificateur via la plateforme France VAE.
- Le délai de réponse pour obtenir la recevabilité est généralement de 2 mois.



2. Livret 2, c'est le cœur de votre démarche VAE

- Dans ce livret, vous devez expliquer concrètement, à l'aide d'exemples précis tirés de votre expérience, comment vous mettre en œuvre et maîtriser chacune des compétences du diplôme préparé
- Chrystelle (AAP) vous accompagne pas à pas dans l'élaboration et la rédaction du Livret 2 : choix des situations professionnelles les plus pertinentes, formulation des activités réalisées, mise en avant de votre rôle, de vos responsabilités et des compétences mobilisées. Elle vous aide à structurer votre récit, à utiliser le vocabulaire attendu et à valoriser au mieux votre expérience pour que le jury puisse reconnaître vos acquis.



3. Préparation à l'oral pour le passage devant le jury

- Deux sessions de jury par an (souvent au printemps et à l'automne, dates variant selon les académies) : vous présentez votre parcours et vos compétences devant des professionnels et enseignants du secteur.
- L'épreuve dure environ une heure, porte sur votre Livret 2, et parfois sur des mises en situation ou questions de terrain.



5. ENTRETIEN POST JURY EN CAS DE VALIDATION TOTALE, PARTIELLE OU ÉCHEC

Trois éventualités peuvent se présenter :

- Le jury décide d'attribuer la totalité du diplôme.
- Le jury décide d'accorder qu'une partie du diplôme. Dans ce cas, il vous indique les blocs de compétences qui sont attribués. Pour les domaines de compétences non validés, deux possibilités :
 - Présenter à nouveau un livret 2 pour valider les domaines de compétences non obtenus, possibilité de redemander un accompagnement
 - Opter pour un complément de formation.
- Le jury décide de ne rien attribuer. Dans ce cas, un délai de 5 ans pour présenter à nouveau le livret 2.

Dans tous les cas, la décision du jury est souveraine.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

DOCUMENTS ET OUTILS

- Dossier de faisabilité
- Charte d'engagement
- Charte d'accompagnement VAE et code de déontologie
- Dossier de validation : livret 2 Référentiel de la certification visée
- CV détaillé du candidat
- Guide jury
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation
- Liste de questions susceptibles d'être posées lors de la soutenance

Méthodologie :

- Entretien individuel
Présentiel et/ou distanciel
- Entretien d'exploration,
d'explicitation
- Entretien à distance par
mail, téléphone, visio
- Relecture en interséance.

Intervenants :

- **Chrystelle DEMARTHE**
Consultante en V.A.E
- **Anne DEGROOTE**
Consultante en V.A.E

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Un entretien post jury est proposé à l'issue du passage devant le jury en cas d'échec, de validation partielle ou totale
- Point régulier à chaque séance
- Une attestation de formation sera remise à l'issue de l'accompagnement V.A.E

DURÉE, FINANCEMENT ET TARIFICATION

Financements possibles : CPF, le plan de développement des compétences de l'entreprise/collectivité, l'ANFH, le financement personnel, ainsi que les OPCO pour les indépendants.

Dans ce cas, nous vous transmettons un devis détaillant avec le montant de la prestation. Après acceptation, un délai de 14 jours calendaire minimum sera à respecter avant le démarrage dans le cadre du financement CPF

TARIF

Frais d'accompagnement à la recevabilité : 150 euros pour 2h00

Frais d'accompagnement à la VAE : 2050 euros pour 24h00 (Le tarif est modulable en fonction du nombre d'heures d'accompagnement prévu et du nombre de blocs de compétences à valider)

En fonction des diplômes, des frais d'actes formatifs sont à ajouter comme l'A.F.G.S.U pour les aides soignants, auxiliaire de puériculture...

Depuis le 1er janvier 2026, une participation forfaitaire de 103,20 € est demandée pour tout financement par le CPF, avec exonération pour les demandeurs d'emploi

Les conditions d'accueil et d'accès pour le public en situation de handicap

Nos établissements sont conformes à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : places de parking, ascenseur, rampes d'accès. En cas de situation de handicap nécessitant des aménagements, vous pouvez prendre contact avec notre référente handicap : Anne DEGROOTE Tél : 0615085401 ou par mail : anne.degroote@assonance-conseil.fr

COMMENT S'INSCRIRE À LA FORMATION ?

Avant toute inscription, nous vous invitons à prendre contact avec le cabinet dans le cadre d'un entretien personnalisé

1.

Rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr en suivant le lien :



2.

Cliquez sur « **connexion** » si vous avez déjà un compte **Si vous n'avez pas encore de compte, créez-le en quelques clics.** Ensuite connectez vous avec France connect +

3.

Choisissez le **format de votre choix** (présentiel ou distanciel), **le lieu**

4.

Cliquez sur le bandeau « **Devis** »

5.

Validez votre dossier d'inscription.

6.

Dans un **délai de 48h**, votre dossier sera validé par le cabinet.

7.

Veillez à bien **accepter la formation et procéder au financement du reste à charge CPF, sous 4 jours**

REJOIGNEZ-NOUS !



Assonance



www.assonance-conseil.fr

Anne DEGROOTE
anne.degroote@assonance-conseil.fr
06.15.08.54.01
117 route de Borre
59190 Hazebrouck

Éligible au CPF

